

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Conseillers en exercice :	33
présents :	23
pouvoirs :	10
non participé au vote	0
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures, en vertu de la convocation du 8 décembre 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Cognac, sous la Présidence de M. Morgan BERGER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – Mme Carole SAUNIER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – Mme Brigitte ESTEVE -BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – M. Valentin ROUGIER – M. Benoist RENAUD – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDRAAN - M. Jonathan MUÑOZ – M. Claude GUINET – Mme Danielle JOURZAC - M. Romuald CARRY – M. Richard FERCHAUD - M. Damien BERTRAND.

ETAIENT EXCUSES

M. Yoann BASSON (donne pouvoir à Nadège SKOLLER) - M. Gilles PREVOT (donne pouvoir à Géraldine GORDIEN) - Mme Bernadette BOULAIN (donne pouvoir à Morgan BERGER) - M. Florent-José RODRIGUES (donne pouvoir à Stéphane CORNET) - M. Patrice BOISSON (donne pouvoir à Bernard HANUS) - Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à Carole PLEDRAAN) - Mme Jeanne Melaine BONFILS (donne pouvoir à Carole SAUNIER) - Mme Emilie RICHAUD (donne pouvoir à Yannick LAURENT) - Mme Florence PECHEVIS (donne pouvoir à Richard FERCHAUD) - M. Jean-Hubert LELIEVRE (donne pouvoir à Julien HAUSER).

M. Valentin ROUGIER est nommé secrétaire de séance.

2022.156 - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE L'AIDE AU RAVALEMENT DES FAÇADES ET À LA RÉNOVATION DES DEVANTURES COMMERCIALES

Par délibération en date du 17/12/2020 et du 28/01/2021, a été instaurée une aide au ravalement des façades et à la rénovation des devantures commerciales. Le périmètre retenu concerne le secteur piéton et les rues d'Angoulême, du Canton, Aristide Briand et les voies et les places adjacentes.

AR Prefecture

016-211601026-20221215-CM_2022_156-DE
Reçu le 21/12/2022
Publié le 21/12/2022

2022.156
nomenclature : 2.2.8

Depuis la mise en place de ce dispositif d'aide, 15 dossiers ont été acceptés.

Soucieux d'encourager la rénovation des façades et des commerces il est proposé une extension du périmètre sur les axes autour du centre-ville comprenant l'avenue Paul Firino Martell, l'avenue Victor Hugo à partir de la rue de Bellefonds, le boulevard Denfert Rochereau, l'avenue de Lattre de Tassigny, les places Saint-Jacques, du Solençon, de la Levade et Jean Monnet ainsi que les rues adjacentes telles que figurées au plan joint en annexe.

De plus, il est proposé que la rénovation des devantures commerciales puisse être prise en compte pour les seuls travaux en rez-en-chaussée, indépendamment des travaux en étage.

La commission « Environnement, cadre de vie et projets urbains » a émis un avis favorable le 07 septembre 2022.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

DONNE un avis favorable à l'extension du périmètre de l'aide au ravalement des façades et des devantures commerciales tel que figuré au plan joint.

OCTROIE une aide pour la rénovation des seules devantures commerciales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à l'extension du périmètre d'aide au ravalement des façades et à la rénovation des devantures sur les axes autour du centre-ville.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,

Morgan BERGER